

BILAN D'ACTIVITÉ

20
19 |
20
20



SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE



Document
cliquable

SOMMAIRE

04

PAGE

1

Missions & faits marquants

07

PAGE

2

Activité institutionnelle
& renouvellement des instances

12

PAGE

3

Le SYDESL,
ses équipes et son budget

16

PAGE

4

Concessions
& vie des réseaux

22

PAGE

5

Systèmes d'information
géographique (SIG)

24

PAGE

6

Développement
de la transition énergétique



Document
clicquable



SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE



Mes chères et chers collègues,

Élu à la tête du syndicat en octobre 2020, je tiens à saluer tout d'abord l'engagement de mon prédécesseur Fabien GENET, et de son équipe qui, durant leur mandat, ont permis au SYDESL de développer ses missions au service de la transition énergétique. Notre Syndicat est aujourd'hui un acteur incontournable et j'ai à cœur de poursuivre sur la voie ainsi tracée en garantissant la proximité avec chacune de vos collectivités.

Certains d'entre vous débutent leur mandat parmi nous et découvrent les missions et l'organisation du SYDESL. Chaque année, le rapport d'activité est un rendez-vous important qui nous permet de vous rendre compte de l'activité de l'année précédente tout en déclinant les différentes missions du syndicat. Je vous propose cette année de vous présenter l'activité de 2019 et 2020 dans un même document.

Vous lirez dans ces pages que, malgré les difficultés que nous avons tous rencontrées, le niveau d'activité s'est maintenu en 2019 et 2020. Dans un élan volontariste des élus et des services, le SYDESL a ainsi pu contribuer à la relance

***“ 20 millions dans le développement et l'entretien des réseaux.*”**

économique de nos territoires en investissant chaque année près de 20 millions d'Euros dans le développement et l'entretien des réseaux.

2019 et 2020 ont également été marquées par une activité particulière pour le SYDESL avec l'intensification des réunions de négociation avec nos partenaires Enedis et EDF pour le renouvellement du contrat de concession pour la distribution publique d'électricité.

Enfin, 2020 a vu nos instances renouvelées à l'issue des élections municipales. Malgré de multiples reports et incertitudes, la mobilisation des élus et des agents du SYDESL a permis que ces élections se tiennent dans les meilleures conditions.

Je tiens à vous assurer que nous continuerons d'œuvrer au service du développement raisonné de nos territoires dans l'intérêt des communes et de leurs habitants.

Je vous remercie de votre confiance et vous souhaite bonne lecture de ces pages !



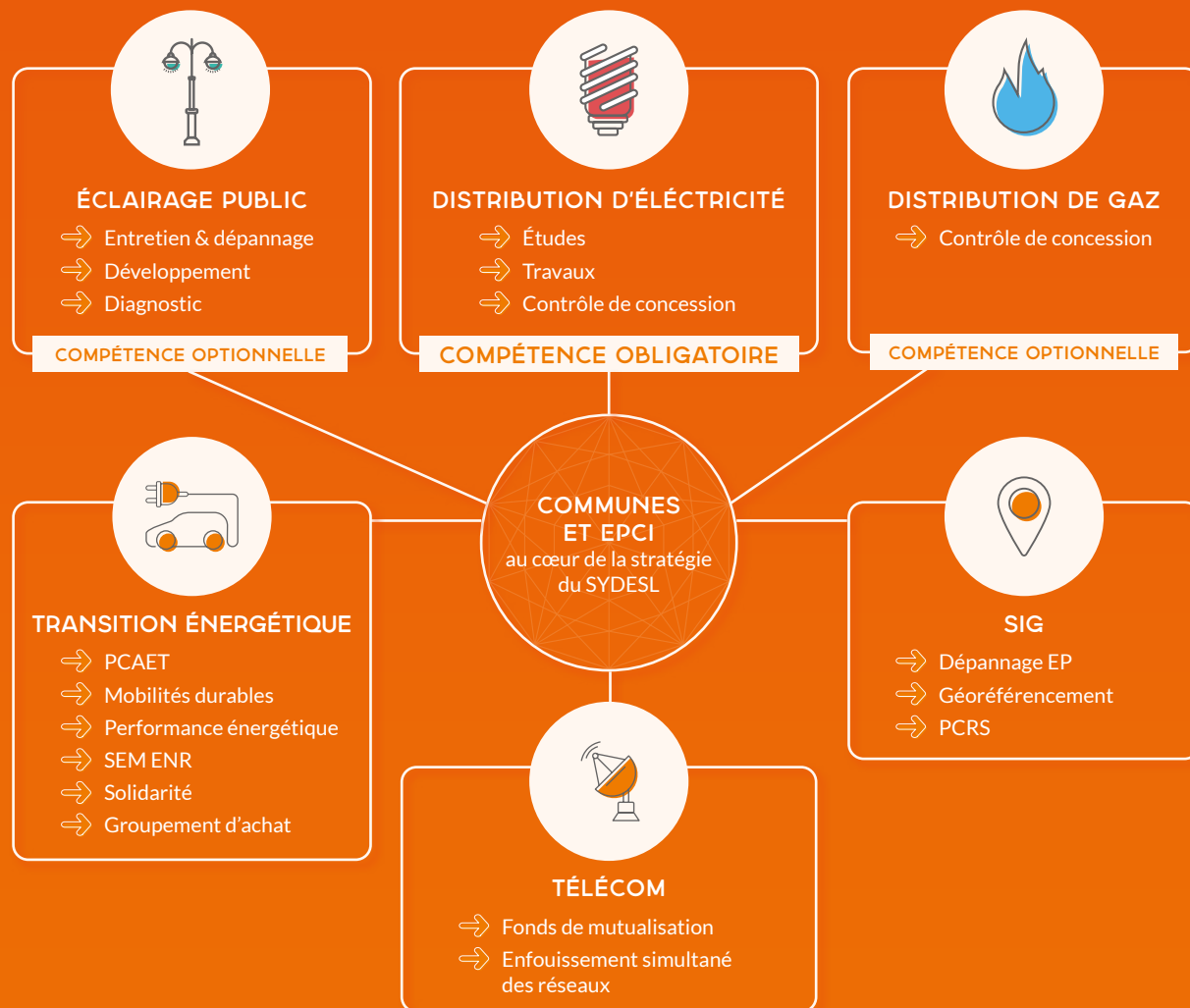
JEAN SAINSON
PRÉSIDENT

Jean Sainson

01 LES MISSIONS DU SYDESL

DOMAINES D'INTERVENTIONS ET MISSIONS

Créé en 1947, le Syndicat regroupe l'ensemble des communes du département. Il est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité basse et moyenne tension, d'éclairage public et de gaz pour les communes qui lui ont transféré ces compétences.



Les 565 communes de Saône-et-Loire adhèrent au SYDESL (Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire) qui agit pour un aménagement énergétique équilibré, cohérent et pérenne du territoire.

Autorité organisatrice de la distribution d'électricité, la mission originelle du SYDESL est de garantir au territoire la qualité et l'équilibre de la distribution d'électricité ainsi que la sécurité et le développement des réseaux. Outre les réseaux de **distribution d'électricité**, il exerce sa maîtrise d'ouvrage et d'œuvre sur les **réseaux d'éclairage public, de gaz et de télécommunications**.

Toutes les communes ont accès au **SIG** du SYDESL regroupant les réseaux secs et également les réseaux humides.

Le SYDESL développe ses missions au service des communes et intercommunalités en faveur de la **transition énergétique** :

→ Il propose un service de Conseil en Énergie Partagé qui, en partenariat avec l'Agence Technique Départemental, accompagne les communes pour une gestion raisonnée de leurs dépenses énergétiques en réalisant des **diagnostics de consommation énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public**,

→ Il accompagne techniquement et financièrement les communautés de communes dans l'élaboration de leurs **Plans Climat Air Énergie Territoriaux**,

→ Il gère et met à disposition des communes et de tout établissement œuvrant dans l'intérêt général (hôpitaux, EHPAD, etc.) un **Groupement d'Achat de gaz et d'électricité**,

→ Il développe les **mobilités durables** en installant des bornes de recharge pour véhicules électriques et soutient les EPCI en matière de mobilités **hydrogène et gaz vert**,

→ Il conseille les communes et développe des projets relatifs aux **énergies renouvelables**.

En matière d'habitat, il agit sur la rénovation énergétique des logements en s'inscrivant dans une démarche solidaire avec les ménages en situation de **précarité énergétique** en finançant le programme Habiter Mieux et en abondant au Fonds de Solidarité Logement du Département de Saône-et-Loire.



SIGNATURE CONVENTION TRANSITION ENERGÉTIQUE

Parce qu'ensemble on va plus loin, la Région Bourgogne Franche-Comté, l'Etat, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et les **8 syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté** (Territoire d'énergie Bourgogne Franche-Comté) ont signé le 12 avril 2019 une **convention de partenariat visant à renforcer l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de la transition énergétique (période 2019-2021)**.

L'ambition commune est de **poursuivre la maîtrise des consommations d'énergie en région**, tout en développant les énergies renouvelables, afin d'**atteindre une couverture totale des besoins d'énergie par ces énergies renouvelables à l'échelle régionale d'ici 2050**.

En tant qu'autorités organisatrices dans le domaine de l'énergie, les Syndicats départementaux d'énergies de la région contribuent largement à cette dynamique.

CONGRÈS FNCCR À NICE

C'est sous la bannière commune Territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté que les 8 Syndicats d'énergie de la région ont pu présenter leur travail au cours du **37ème Congrès de la FNCCR à Nice**.

Du 1er au 3 octobre 2019, les 8 structures ont animé un stand commun illustrant leur coopération sur des sujets tels que la mobilité électrique, le groupement d'achat d'énergie et la transition énergétique.

Au-delà de cette exposition, de nombreuses tables-rondes, ateliers et plénières ont permis à la délégation du SYDESL de s'informer et d'échanger avec d'autres syndicats sur de nombreux sujets liés à l'énergie, l'eau, la mobilité et le numérique.

A cette occasion, **le SYDESL et GRDF ont acté d'une signature l'élargissement du périmètre de la concession gaz en Saône-et-Loire**.



RENCONTRES MOBILITÉ ELECTRIQUE À CHALON (AVEC BFCME)

Le manque de soleil n'a pas découragé les fervents défenseurs d'une mobilité plus propre et respectueuse de l'environnement réunis, jeudi 25 avril 2019, sur la Place de l'Hôtel de Ville à **Chalon-sur-Saône** à l'occasion des **2èmes Rencontres de la Mobilité Electrique**. L'association Bourgogne-Franche-Comté Mobilité Electrique a mobilisé constructeurs et partenaires en Saône-et-Loire pour **promouvoir la mobilité électrique**.

Le SYDESL, déployant le réseau public départemental de bornes de recharge pour véhicules électriques, était naturellement présent pour **dévoiler au grand public ses premiers équipements**. Jean SAINSON est intervenu au cours de l'une des tables rondes sur le thème : Comment favoriser le développement de la mobilité électrique.

EN 2020



COVID 19

La crise sanitaire qui a marqué l'année 2020 a nécessité une grande réactivité pour garantir la **continuité du service public** et la sécurité des agents sur site ou sur les chantiers. Un plan de continuité de l'activité a été élaboré à cette fin et a évolué au fil de l'année pour s'adapter à la situation.

Les **agents ont exercé leurs missions en télétravail** complet dans une première période, puis un roulement sur site a été mis en place afin de limiter les flux. Les **locaux ont été aménagés** avec l'installation de vitres en plexiglas et l'instauration d'un sens de circulation.

La **réactivité et la capacité d'adaptation des agents et élus du SYDESL ont largement contribué à l'efficacité de ces dispositifs.**



ÇA C'EST ACTEE !

En janvier 2020, les **Présidents des 8 Syndicats d'Énergie de Bourgogne-Franche-Comté** étaient réunis autour d'Emmanuelle WARGON, secrétaire d'Etat à l'écologie, et Xavier PINTAT, Président de la FNCCR, à l'occasion de la remise des prix aux lauréats de l'appel à projet ACTEE.

Plus de 60 structures différentes de tous types (communes, syndicats d'énergie, métropoles, associations, départements, communautés de communes) ont déposé 18 candidatures lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) CEDRE (cohérent, efficace et durable pour la rénovation énergétique) lancé dans le cadre du **programme ACTEE porté par la FNCCR en 2019.**

Dans le cadre de leur **coopération**, les 8 Syndicats d'Énergie de Bourgogne-Franche-Comté ont déposé une candidature commune en faveur d'actions d'accompagnement des collectivités pour la rénovation énergétique de leur patrimoine et la diminution de leurs consommations d'énergie. La mutualisation des compétences porte ses fruits puisque le dossier a été retenu ! **Les Syndicats bénéficieront donc d'une subvention pour, notamment, la réalisation d'études énergétiques des bâtiments.**



SYDESL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÛNE-ET-LOIRE

ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE

EN 2019



Fabien GENET
Président du SYDESL

Jean-Pierre FARAH (VP)
Commission Concession gaz

Jean SAINSON (VP)
Commission Concession électricité
Président CT du Nord Chalonnais

Jean-Luc FONTERAY (VP)
Président CT du Clunisois

Hervé REYNAUD (VP)
Vice-président,
Commission Communication, SI et SIG

Gisèle MECHIN (VP)
Présidente CT de la Basse Seille

Paul SAGE (VP)
Commission Eclairage Public
Président CT du Brionnais

Philippe ROUTHIER (VP)
Président CT de Campagnes de Bresse

Joël LEFEVRE (VP)
Vice-président, Commission
Communication électronique Telecom
et Très Haut Débit

Joël DESSOLIN (VP)
Président du CT du Sud chalonnais

Jean-Paul AUCAGNE
Président CT du Mâconnais-Beaujolais

André LACROIX (VP)
Président CT de Loire et Arroux

Gilles PERRETTE (VP)
Commission Régime Urbain

Audrey BRODELLE (VP)
Commission MdE EnR
Présidente CT de la Bresse Chalonnaise

Georges BORDAT (VP)
Commission électrification rurale
Président CT du Charolais

Pierre VIRELY (VP)
Président CT de l'Autunois

En 2019 et 2020, lors du précédent mandat, le **Président Fabien GENET, maire de Digoïn et Conseiller Départemental**, était entouré de **15 Vice-Présidents (VP) et de 11 délégués constituant le Bureau**.

Le Comité Syndical, assemblée délibérante du SYDESL, comptait **69 délégués**.
En 2019, les élus, membres du SYDESL, se sont réunis régulièrement :

- ➔ 11 Assemblées Générales des Comités Territoriaux au mois d'avril.
- ➔ 4 réunions du Bureau
- ➔ 4 réunions du Comité Syndical
- ➔ 2 réunions de la Commission Concessions
- ➔ 2 réunions de la Commission Communication, SI et SIG
- ➔ 1 réunion de la Commission MDE et EnR
- ➔ 1 réunion de la Commission des Communes Urbaines

DÉCOUVREZ LE BUREAU DU SYDESL
EN 2020 - PAGE 9

ET Jean-Marc FRIZOT, délégué de la CCM et délégué au budget ; Fernand BOUILLER, Juliette METENIER, Christophe JUVANON, Jean ESCALIER, Guy LOMBARD, Claude MENNELA, Alain DURAND, Bruno BELLATI, Jean-Louis MARTIN, Claude TAÏEB.

O2 RENOUVELLEMENT DES INSTANCES

EN SEPTEMBRE 2020

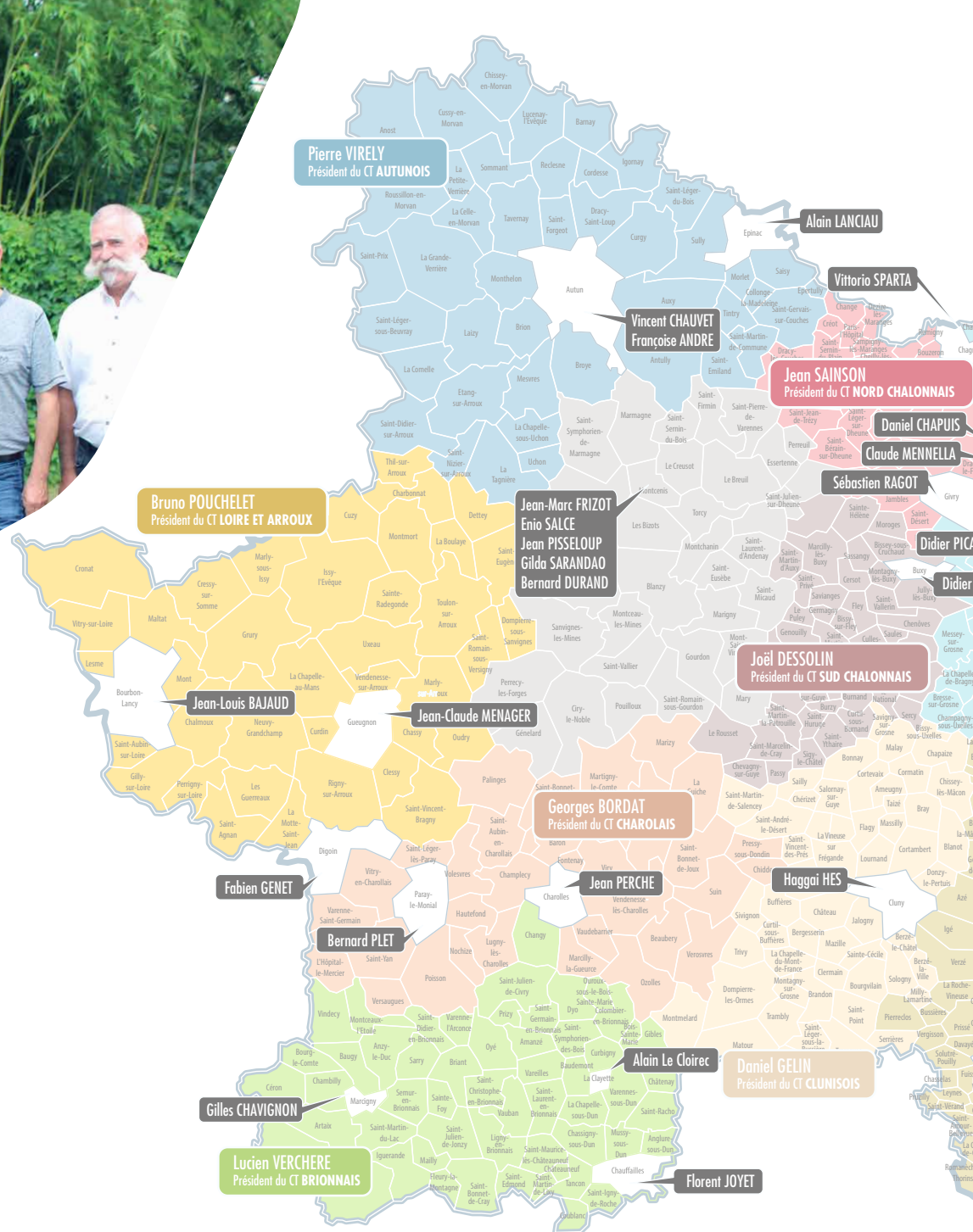


Suite aux élections municipales de 2020, le SYDESL a renouvelé l'ensemble de ses instances.

Entre le **1er** et le **15 septembre 2020**, lors des 11 Comités Territoriaux, les délégués des communes rurales de Saône-et-Loire ont élu leurs représentants au sein du Comité Syndical. Parallèlement, les communes urbaines désignaient également leurs représentants.

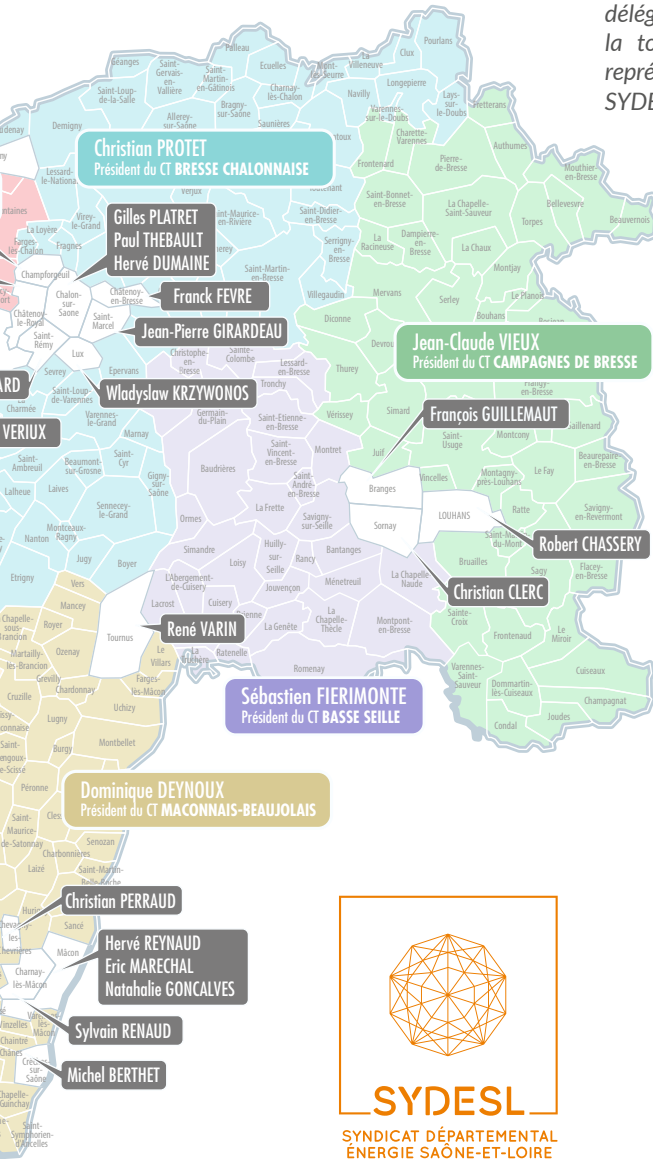
Le Comité Syndical du SYDESL compte ainsi **74 membres issus de et représentant tous les territoires du département**.

Le nouveau Comité Syndical a officiellement été installé le **29 septembre 2020**, à Mâcon, pour élire le Président, les Vice-présidents et les autres membres du Bureau pour cette nouvelle mandature 2020-2026. **Jean SAINSON, a été élu Président du SYDESL**. Il est entouré de 15 Vice-Présidents (VP) et de 6 délégués constituant le Bureau.



Le SYDESL tient à conserver une grande proximité avec les communes pour répondre au mieux aux besoins de tous les territoires de Saône-et-Loire. Chaque commune désigne ses représentants au Comité Territorial, ce qui permet une visibilité des 516 communes rurales au sein des 11 Comités Territoriaux qui couvrent le département. Chaque année se tiennent les Assemblées Générales, espace d'échanges et d'informations entre les communes et le SYDESL. Les 49 communes en régime urbain d'électrification sont représentées

directement au Comité Syndical par un nombre de délégués relatif à leur population. De cette façon, la totalité des communes de Saône-et-Loire est représentée au sein des instances décisionnelles du SYDESL.



49 COMMUNES URBAINES

11 COMITÉS TERRITORIAUX PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS

- AUTUNOIS** : Pierre VIRELY / Jean-Louis Martin
Sylvain PATRU
- LOIRE & ARROUX** : Bruno POUCHELET
Marie-France MAUNY / Bernard POIZEAU
- NORD CHALONNAIS** : Jean SAINSON
Michel CHARLEUX / René POPILLE
- CHAROLAIS** : Georges BORDAT
Hubert BURTIN / André RIBOULIN
- SUD CHALONNAIS** : Joël DESSOLIN
Didier Verjux
- BRESSE CHALONNAISE** : Christian PROTET
Patrick PINARD / Jacques VOGEL
Serge TARDY
- BRIONNAIS** : Lucien VERCHERE
Patrick PERRUCAUD / Michel LACHEZE
- CLUNISOIS** : Daniel GELIN
Gilbert CORNIER / Michel MAYA
- MACONNAIS - BEAUJOLAIS** :
Dominique DEYNOUX / Nicolas BERGMANN
Michel BERTHIER / Fabrice LAROCHE
- BASSE SEILLE** : Sébastien FIERIMONTE
Cédric DAUGE / Alin CHAILLET
- CAMPAGNE DE BRESSE** : Jean-Claude VIEUX
Gilles MAITRE / Benjamin CARON
Françoise BERNARD

1 COMMUNAUTÉ URBAINE

- CU LE CREUSOT / MONTCEAU** :
Jean-Marc FRIZOT / Enio SALCE
Jean PISSELOUP / Gilda SARANDAO
Bernard DURAND

DES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE

Afin d'assurer la bonne représentation de chaque territoire, chaque président de comité territorial est vice-président du SYDESL.

Jean SAINSON

Président du SYDESL

Président CT du Nord Chalonnois

Christian PROTET (VP)

Vice-président, Président du comité territorial de la Bresse Chalonnaise

Hervé REYNAUD (VP)

Vice-président, Délégué de Mâcon

René VARIN (VP)

Vice-président, Délégué de Tournus

Pierre VIRELY (VP)

Président CT de l'Autunois

Joël DESSOLIN (VP)

Vice-président, Président du comité territorial du Sud chalonnois

Claude MENNELLA (VP)

Vice-président, Délégué de Châtenoy-le Royal

Dominique DEYNOUX (VP)

Vice-président, Président du comité territorial du Mâconnais Beaujolais

Georges BORDAT (VP)

Vice-président, Président du comité territorial du Charolais

Daniel GELIN (VP)

Vice-président, Président du comité territorial du Clunisois

Jean Marc FRIZOT (VP)

Vice-président, Délégué de la CUCM

Jean-Claude VIEUX (VP)

Vice-président, Président du comité territorial des Campagnes de Bresse

Lucien VERCHERE (VP)

Vice-président, Président du comité territorial du Brionnais

Sébastien FIERIMONTE (VP)

Vice-président, Président du comité territorial de la Basse Seille

Vincent CHAUVET (VP)

Vice-président, Délégué d'Autun

Bruno POUCHELET (VP)

Vice-président, Président du comité territorial du Loire et Arroux

ET Fabien GENET, Délégué de Digoin, et rapporteur général du budget, Bernard PLET, Délégué de Paray-le-Monial, Michel MAYA, Délégué du comité territorial du Clunisois, Paul THEBAULT, Délégué de Chalon-sur-Saône, Jean-Claude MENAGER, Délégué de Gueugnon et Jean-Louis MARTIN, Délégué du comité territorial de l'Autunois.

ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE EN 2020

Malgré la crise sanitaire, le SYDESL a maintenu son niveau d'activité grâce à l'implication des membres élus et des services qui ont su s'adapter pour garantir la continuité des missions. Ainsi, de nombreuses réunions ont pu se tenir à distance pour limiter les risques de propagation du Covid-19.

Outre les 4 réunions du Bureau et du Comité Syndical, en 2020 se sont tenues :

- - 1 réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- - 2 réunions de la Commission Concessions.

A l'issue du **renouvellement des instances**, les commissions animant les missions du SYDESL ont été instaurées.

Les commissions étudient et préparent les questions qui seront soumises pour délibération aux membres du Comité Syndical.

4 COMMISSIONS RÉGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES

- La Commission d'**Appel d'Offres (CAO)** composée du Président, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.
- La Commission **Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)** compte 10 membres parmi les élus du Comité Syndical et les représentants des associations locales de consommateurs.
- La Commission **Délégation de Service Public (DSP)** composée du Président, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.
- La Commission **Consultative paritaire « Energie »** entre le SYDESL et l'ensemble des EPCI de Saône-et-Loire compte 20 membres parmi les élus du Comité Syndical.





EN
2019

27 AGENTS

au 31 décembre 2019

⚡ 433 dossiers traités
en électricité💡 628 dossiers traités
en éclairage public**Arrivées :**

Le Service Energie et Transition Energétique a accueilli trois nouveaux collègues :

➔ **Honorine KELLER** qui a rejoint le SYDESL en tant que technicienne énergétique le 14 janvier 2019.

➔ **Bernard PETIT** qui a rejoint le SYDESL en tant que conseiller en énergie partagée le 11 mars 2019.

➔ **Manon MANRIQUE**, a également rejoint le SYDESL en tant que gestionnaire concessions et groupements d'achats pour les services concessions et énergie et transition énergétique.

**Départ :**

➔ **Jennifer PUGET**, gestionnaire concessions et efficacité énergétique au SYDEL, a intégré le Syndicat mixte d'énergie des Bouches du Rhône (SMED13) au 1er mars 2019.

En 2019, 3 agents ont été **lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel** :

➔ **Béatrice Mazille** ➔ **Emilie Fiton-Chavalle** ➔ **David Fraysse**

Félicitations à eux.

Formations :

- **Professionnalisation** : 10 agents et 20 jours de formation au total

- **Intégration** : 2 agents et 20 jours de formation au total

- **Préparation concours** : 5 agents et 10 jours de formation au total

EN
2020

29 AGENTS

au 31 décembre 2020

⚡ 364 dossiers traités
en électricité💡 580 dossiers traités
en éclairage public**Arrivées :**

➔ **Marion DOIN** a rejoint le Service Energie et Transition Energétique le 17 février 2020 en tant que conseillère en énergie partagée.

➔ **Ludovic BOTEL**, gestionnaire ressources humaines et préventeur a rejoint le SYDESL au 1er septembre 2020.

➔ **Nicolas DUFOUR** a rejoint le service informatique et SIG en tant qu'apprenti.

Départs :

➔ **Annick PUGEAUT**, assistante de direction et responsable RH,

➔ **Daniel VERNEREY**, directeur général des services, sont partis à la retraite au 1er mars 2020.

Ces départs ont donné lieu à des **mobilités d'agents en interne** :

➔ **Céline SEVESTRE**, Directrice Technique est devenue Directrice Générale du SYDESL,

➔ **Yann JACCON**, Responsable Informatique et SIG est devenu Directeur Technique, Adjoint à la Directrice Générale,

➔ **Emilie FITON-CHAVALLE**, Chargée de Communication est devenue Responsable de l'Administration Générale.

Formations :

- **Professionnalisation** : 16 agents et 6 jours de formation au total

- **Intégration** : 1 agent et 5 jours de formation au total

- **Préparation concours** : 1 agent et 8 jours de formation au total

DES AGENTS À VOTRE SERVICE

Organigramme des services 2021



Jean SAINSON
Président du SYDESL

DIRECTEUR - Yann JACCON
ADJOINT - Christophe JOURNET
Direction Technique

Directrice Générale - Céline SEVESTRE
Directeur Adjoint - Yann JACCON
Direction Générale des Services

Séverine MAZILLE
Assistance de Direction
Assemblées

EXPLOITATION OPÉRATIONNELLE

FONCTIONS SUPPORTS

Christophe JOURNET
Maîtrise d'ouvrage et d'Oeuvre

- ETUDES**
 - Sébastien JEANNOT, David FRAYSSE
Techniciens Etudes Electrification
 - Franck BAR, Jérôme BONNOT
Techniciens Etudes Eclairage Public
 - Michel MIGNON, David FRAYSSE
Techniciens Etudes Télécom
 - Véronique BOURGEOIS, Sylvie CHAMFROY, Valérie FERNANDES, Sylvie PASQUIER
Gestionnaires Techniques
- TRAVAUX**
 - Franck BAR, Jérôme BONNOT, Alain CHAMBARD, Romain PATARD, Stéphane PROST
Techniciens Travaux, Electricité, Eclairage Public et Télécom

François DEGROLARD
Responsable
Concessions Gaz et Electricité

- MANON MANRIQUE
Gestionnaire Concessions

Thibault DE MONREDON
Responsable
Energie et Transition Energétique

- Honorique KELLER
Technicien Transition Energétique
- Manon MANRIQUE
Gestionnaire Groupement d'Achats
- Bernard PETIT, Marion DOIN
CEP

Stéphane OVISTE
Responsable
Informatique et SIG

- Olivier POILPRE
Technicien informatique et SIG
- Nicolas DUFOUR
Alternant statistiques et SIG
- (Infogérance)
Administrateur systèmes et réseaux

Emilie FITON-CHAVALLE
Responsable
Administration Générale

- Sèverine MAZILLE
Communication
- Fabienne BERARDET, Adeline LENOIR
Gestionnaires Budget, Comptabilité & contrôle Gestion
- Béatrice MAZILLE
Marchés Publics et Affaires juridiques
- Ludovic BOTEL
Gestionnaire RH
- Valérie FERNANDES
Assistante administrative Accueil



340 636 2019
342 590 2020

USAGERS DESSERVIS
EN ÉLECTRICITÉ



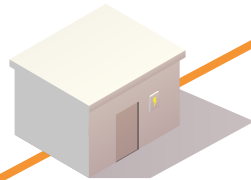
49 187 2019
54 884 2020

USAGERS DESSERVIS EN GAZ
DANS LE CADRE DE LA
CONCESSION SYDESL



57 108 2019
57 570 2020

POINTS LUMINEUX



20 232 KMS 2019
20 377 KMS 2020

DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (HTA + BT)

INVESTISSEMENT DANS L'ÉCONOMIE LOCALE

2019 20 582 573,98 €
2020 18 617 006,62 €

DE TRAVAUX RÉSEAUX

En détail



2019 15 016 436,69 €
2020 12 794 017,39 €

Plus de détails
page 18

DE TRAVAUX
pour les réseaux électriques



2019 4 335 211,29 €
2020 4 365 103,93 €

Plus de détails
page 20

DE TRAVAUX
pour l'éclairage public



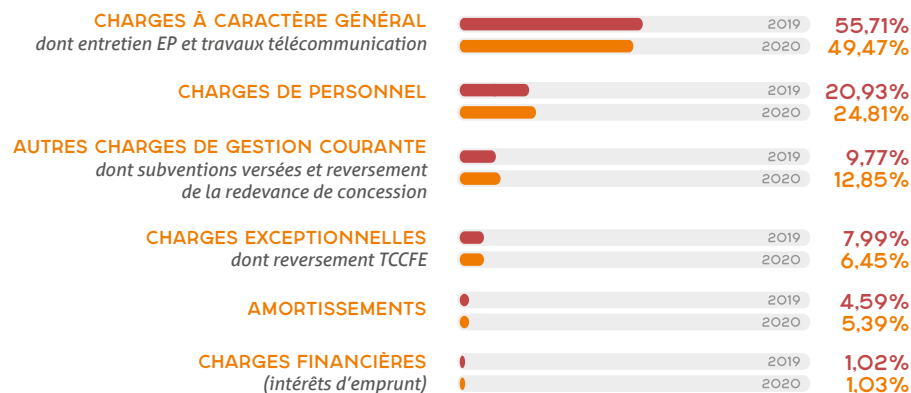
2019 1 230 926,00 €
2020 1 457 885,00 €

Plus de détails
page 21

DE TRAVAUX
d'enfouissement de réseaux de télécommunications

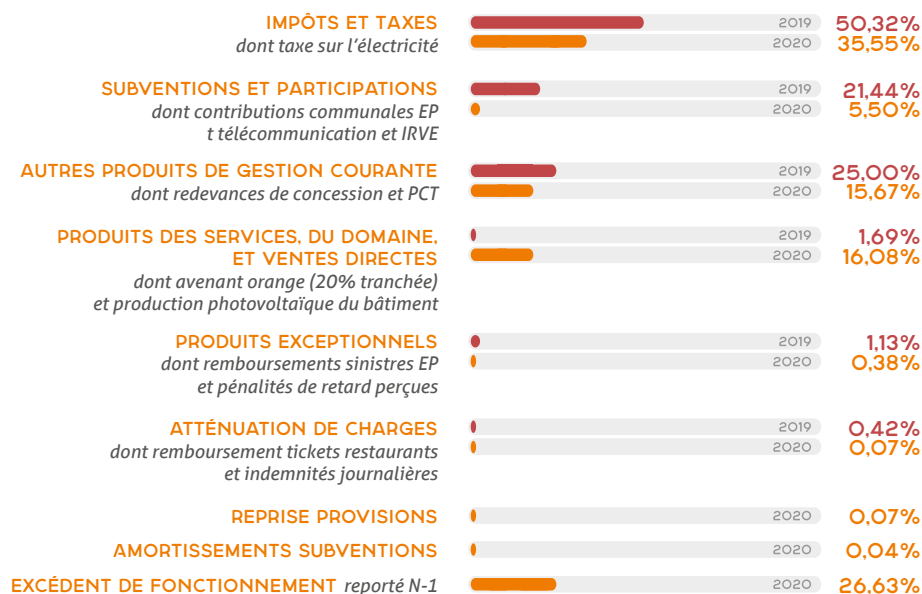
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------|----------------|
| 2019 | 7 358 372,14 € |
| 2020 | 6 526 441,53 € |



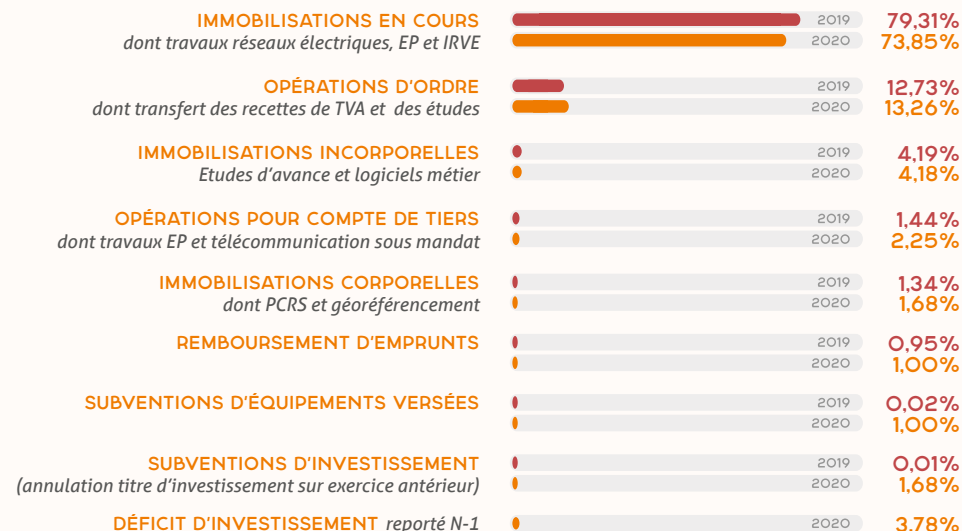
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------|-----------------|
| 2019 | 13 361 002,99 € |
| 2020 | 18 870 931,56 € |



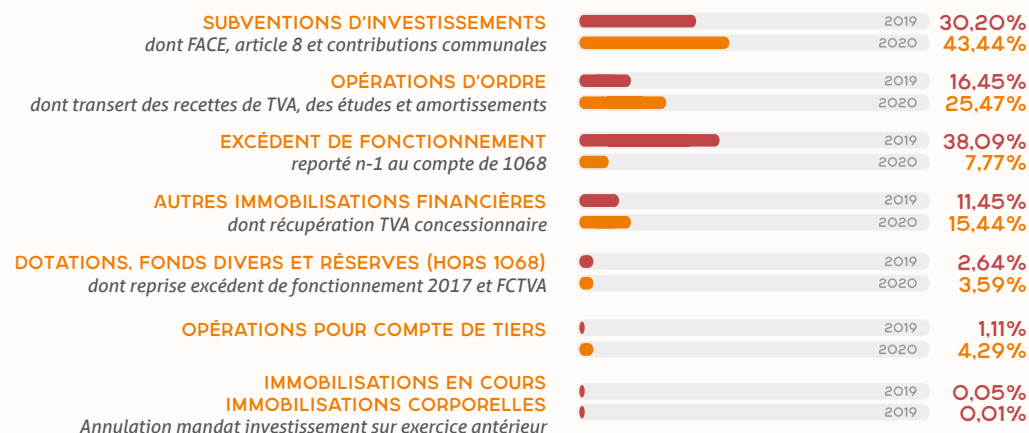
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

| | |
|------|-----------------|
| 2019 | 22 019 622,86 € |
| 2020 | 21 556 558,22 € |



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------|-----------------|
| 2019 | 19 090 597,64 € |
| 2020 | 12 568 303,94 € |



EN
2019

ÉLECTRICITÉ

2 649 660 €

REDEVANCES
DE FONCTIONNEMENT (R1)
ET D'INVESTISSEMENT (R2)

1 891 372 €

Montant de l'acompte versé
par ENEDIS au SYDESL.
Le solde sera versé à signature
du futur contrat de concession.



GAZ

REDEVANCE DE GAZ (R1)

225 800 €

EN
2020

ÉLECTRICITÉ

2 612 027 €

REDEVANCES
DE FONCTIONNEMENT (R1)
ET D'INVESTISSEMENT (R2)

2 110 452 €

Montant de l'acompte versé
par ENEDIS au SYDESL.
Le solde sera versé à signature
du futur contrat de concession.



GAZ

REDEVANCE DE GAZ (R1)

244 000 €



SYDESL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÛNE-ET-LOIRE**LA GARANTIE DU SERVICE PUBLIC :
CONTRÔLE DES CONCESSIONS**

Le SYDESL est l'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité et de gaz en Saône-et-Loire. A ce titre, il doit garantir la qualité de distribution d'énergie sur l'ensemble du territoire par les concessionnaires (ENEDIS et EDF pour l'électricité, GRDF pour le gaz naturel et ANTARGAZ ENERGIE pour le propane). Les parties sont liées par des contrats de concession et le SYDESL exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public qui y sont fixées.

Le contrôle annuel de l'activité des concessionnaires par le SYDESL se fait selon 3 axes :

→ **Le contrôle ponctuel annuel** : les **cahiers des charges** prévoient que chaque année les concessionnaires présentent à l'autorité concédante un **Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire** (CRAC). Ces comptes rendus sont des outils de contrôle complétés par une liste d'informations demandée au concessionnaire.

→ **Le contrôle au quotidien** : il consiste à veiller au respect des dispositions des cahiers des charges par les concessionnaires. Il est basé sur l'analyse et le traitement des plaintes et requêtes que peuvent transmettre quotidiennement les élus et les usagers au SYDESL.

→ **Des enquêtes qui peuvent être menées auprès des usagers** : elles sont menées indépendamment de celles des concessionnaires, sur des thèmes touchant à des points d'analyse que souhaite développer l'autorité concédante.

Les résultats de ce contrôle, font l'objet d'un rapport disponible sur le site Internet du SYDESL.



Document cliquable



Télécharger



Télécharger

LE CONTRÔLE DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Le contrôle de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) doit être mené. Cette opération a pour but de **s'assurer des bons montants de taxe perçus et reversés à la collectivité** par les différents fournisseurs d'électricité actifs. Les investigations ont notamment porté sur l'analyse de la cohérence entre états de facturation d'électricité et états de reversement par chaque fournisseur.

LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ EN 2019 ET 2020

Le SYDESL a analysé les résultats de l'exploitation du réseau par ENEDIS à travers son **rapport de contrôle** portant sur l'exercice 2018, rédigé en 2019, et portant sur l'exercice 2019, rédigé en 2020. Ces rapports ont été présentés aux élus de la Commission Concessions et de la Commission de Conciliation des Services Publics Locaux (CCSPL) et **rendus publics sur le site Internet du SYDESL**. Le contrôle porte notamment sur le renouvellement des ouvrages et le montant des investissements engagés par le concessionnaire en s'intéressant plus particulièrement à leur ventilation sur le renouvellement des ouvrages prioritaires.

Parallèlement, des réunions mensuelles se tiennent entre le SYDESL et son concessionnaire ENEDIS pour traiter des sujets du quotidien, suivre les réclamations transmises au concessionnaire, avancer sur les dossiers d'actualité et s'adapter aux évolutions réglementaires. 7 réunions se sont tenues en 2019 et 5 en 2020.

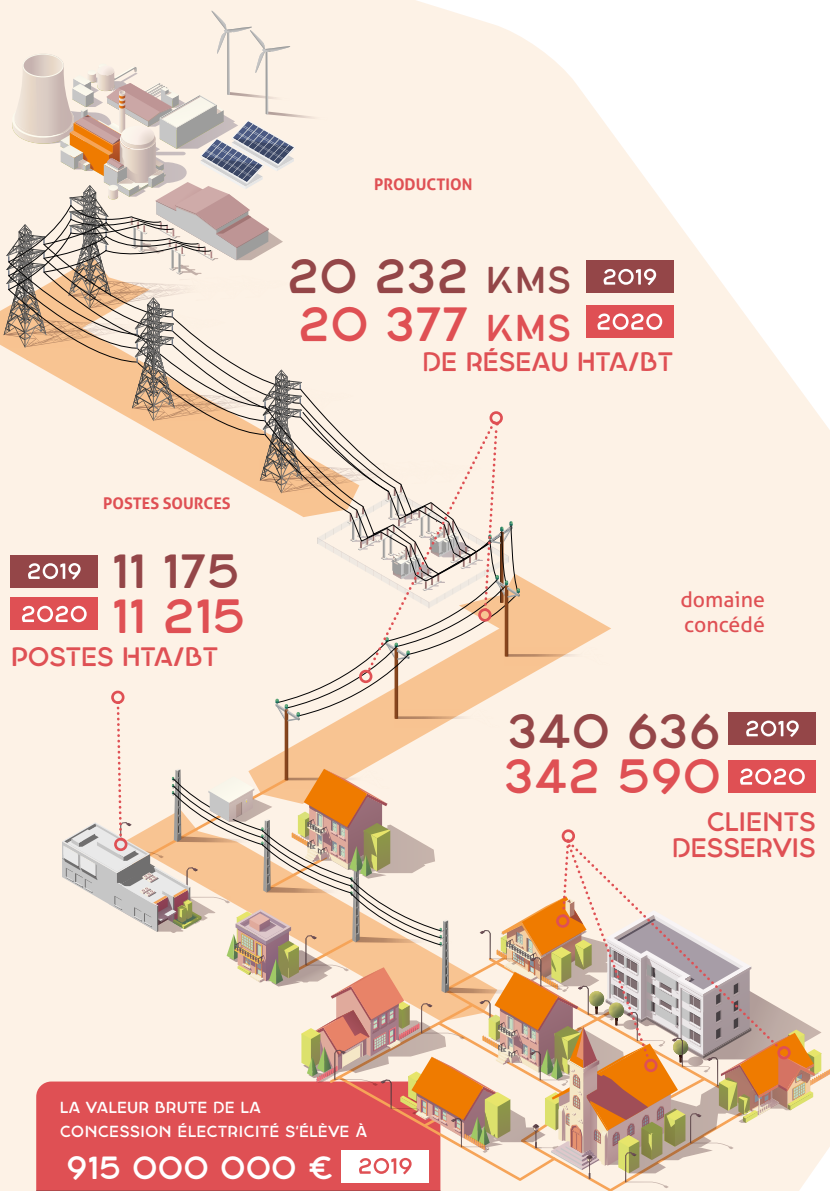
LA NÉGOCIATION DU FUTUR CONTRAT DE CONCESSION

Les années 2019 et 2020 ont été marquées par la poursuite des échanges entre le SYDESL et ENEDIS pour la mise en place du futur cahier des charges de concessions. Ces négociations ont démarré en septembre 2018 pour permettre d'anticiper le renouvellement du contrat en cours signée en 1992 et qui prendra fin le 24 novembre 2022. Le SYDESL et ENEDIS ont ainsi tenu les 16 rencontres en 2019 et 6 en 2020 qui ont porté sur les différents domaines qui formeront les grands équilibres du futur contrat : répartition de la maîtrise d'ouvrage, élaboration du diagnostic de la concession, gouvernance et enjeux du futur schéma directeur des investissements, données communiquées à l'autorité concédante.



04 DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

VIE DES RÉSEAUX



LA VALEUR BRUTE DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ S'ÉLÈVE À

915 000 000 € 2019

948 000 000 € 2020

EN 2019

12 794 017,39 €

de travaux réalisés par le SYDESL

364 opérations de travaux

61

112

83

92

16



SÉCURISATION DE FILS NUS
RENFORCEMENT
D'ENVIRONNEMENT
RACCORDEMENT
URBAINS

EN 2020

15 016 436,69 €

de travaux réalisés par le SYDESL

433 opérations de travaux

93

117

88

117

18

CONTRÔLE TECHNIQUE
DES OUVRAGES

13 169,76 €

27 163,73 €

ÉTUDES

1 048 912,26 €

713 851,07 €

URBAINS

1 085 338,16 €

811 567,77 €

SÉCURISATION FILS NUS

1 760 641,40 €

987 985,49 €

TRAVAUX
RÉSEAUX
ÉLECTRIQUES

RENFORCEMENT

2019 5 161 806,66 €

2020 4 871 241,47 €

ENVIRONNEMENT

2019 4 160 543,04 €

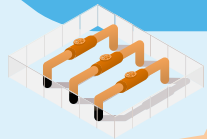
2020 3 925 371,77 €

RACCORDEMENT

2019 1 786 025,41 €

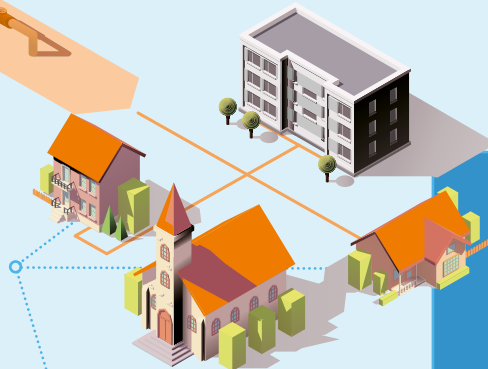
2020 1 456 836,09 €

2019 **163** COMMUNES
2020 **172** COMMUNES



GAZ NATUREL DISTRIBUTION

Le gaz naturel dont les réseaux de distribution sont raccordés au réseau national et pour lequel le client a le choix du fournisseur.



ACHEMINÉS
1 271 GWH 2019
1 327 GWH 2020

CLIENTS DESSERVIS
SOUS CONTRAT SYDESL
49 187 2019
54 884 2020

LA VALEUR BRUTE DE LA CONCESSION
GAZ S'ÉLÈVE À

POUR LE GAZ NATUREL
117 700 000 € 2019
140 072 000 € 2020

POUR LE GAZ PROPANE
189 000 € 2019
190 000 € 2020

RÉSEAU DE
GAZ NATUREL
1 793 KMS 2019
1 941 KMS 2020

GAZ PROPANE DISTRIBUTION

Le gaz propane lorsque le raccordement au réseau de transport est trop coûteux.

Dans ce cas-là des cuves collectives de gaz propane sont installées dans la commune alimentant les clients du réseau.



RÉSEAU DE
GAZ PROPANE
1,70 KMS 2019
1,66 KMS 2020



LE SYDESL EXERCE, DEPUIS LE 1ER JANVIER 2008, LA MISSION D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DE DISTRIBUTION DE GAZ POUR LE COMPTE DES COMMUNES QUI LUI TRANSFÈRENT LA COMPÉTENCE.

La distribution publique de gaz est une compétence optionnelle du SYDESL. C'est-à-dire que les communes peuvent choisir de conserver cette compétence contrairement à l'électricité qui est une compétence obligatoirement confiée au SYDESL.

L'ANALYSE DES RÉSULTATS DU SERVICE RENDU

A l'instar de l'électricité, le SYDESL a analysé les résultats d'exploitation des réseaux de gaz qu'ils soient en gaz naturel confiés à GRDF ou en gaz propane confiés à ANTARGAZ ENERGIE.

Les rapports du contrôle ont été présentés aux élus de la Commission Concession du SYDESL et de la Commission de Conciliation des Services Publics Locaux (CCSPL) et rendus publics sur le site du SYDESL. Ils ont également été transmis aux concessionnaires.

L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION GAZ

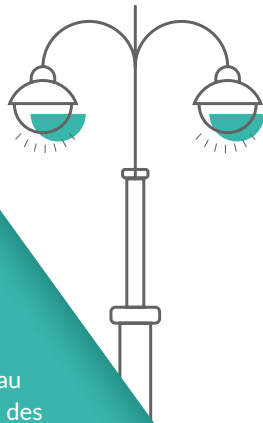
Depuis 2017, le SYDESL conduit une démarche pour encourager les communes desservies à lui transférer la compétence gaz particulièrement technique et engageante en termes de sécurité. Peu de communes ont les moyens d'assurer et d'assumer la mission de contrôle pourtant obligatoire.

Le SYDESL leur offre ainsi la possibilité de les décharger de cette mission (sans les occulter dans les décisions) et des risques qu'elle représente.

2 communes de Saône et Loire sur 3, desservies en gaz, ont transféré la compétence au SYDESL.

Sur 240 communes desservies en Saône et Loire, **162 avaient transféré leur compétence au SYDESL** fin 2018.

En 2019, **9 communes supplémentaires** ont acté leur transfert de compétence au SYDESL à partir du 1er janvier 2020 : Brion, Charnay-Les-Mâcon, Condal, Le Miroir, Marcigny, Paris L'Hôpital, Saint-Denis-de-Vaux, Tournus, Vincelles.



Le SYDESL est propriétaire et gestionnaire des réseaux d'éclairage public que les communes lui transfèrent, toutes les communes rurales ont transféré la compétence au SYDESL en 2004, pour ce qui est des communes urbaines elles transfèrent cette compétence au SYDESL depuis 2017.

Le parc départemental est constitué d'environ **60 000 points lumineux dont 50 000 dans les communes rurales**. Pour ces dernières de nombreux travaux d'optimisation sous maîtrise d'ouvrage du SYDESL ont permis un renouvellement important des équipements et un gain de consommation énergétique).

57 108 2019
57 570 2020
POINTS LUMINEUX

EN
2019

4 335 211,29 €
de travaux réalisés par le SYDESL

628 opérations de travaux

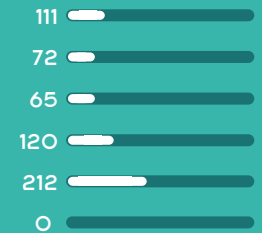


En 2020,
1 commune urbaine a transféré sa compétence Eclairage Public au SYDESL : Tournus
529 communes, dont 516 rurales, de Saône-et-Loire ont transféré leur compétence et bénéficient désormais de l'expertise du SYDESL pour la gestion et la maintenance de leurs équipements d'éclairage public.

EN
2020

4 365 103,93 €
de travaux réalisés par le SYDESL

580 opérations de travaux



- EXPLOITATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE CURATIVE
- TRAVAUX NEUFS
- RENOUVELLEMENT VÉTUSTE
- SINISTRES
- ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX TÉLÉCOM

TRAVAUX TÉLÉCOM
3 557,06 € 2019

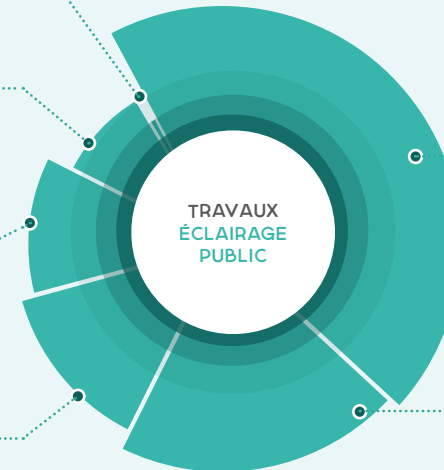
RENOUVELLEMENT VÉTUSTE
724 107,64 € 2019
1 090 909,13 € 2020

TRAVAUX NEUFS
411 653,57 € 2019
484 953,84 € 2020

EXPLOITATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE CURATIVE
928 170,90 € 2019
733 836,83 € 2020

ÉCLAIRAGE PUBLIC
2 089 313,88 € 2019
1 875 148,82 € 2020

SINISTRES
178 408,24 € 2019
180 255,31 € 2020



EN
2019

1 230 926 €

de travaux réalisés par le SYDESL

615 454 €

492

61

FINANCÉS PAR LE FONDS DE
MUTUALISATION TÉLÉCOMCOMMUNES ADHÉRENTES
AU FONDS DE
MUTUALISATION TÉLÉCOMOPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT
DE RÉSEAU TÉLÉCOMEN
2020

1 457 885 €

de travaux réalisés par le SYDESL

728 958 €

493

74



TRAVAUX TÉLÉCOM

En tant qu'AODE, le SYDESL assure, pour les membres qui lui en confient la gestion, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures de .

Il conçoit les études générales ou spécifiques relatives à ces travaux et à leur réalisation, et procède aux améliorations et aux aménagements : enfouissements des réseaux et effacements des lignes.

LE FONDS DE MUTUALISATION TÉLÉCOM

Le Fonds de Mutualisation Télécom est exclusivement consacré au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques. Il est alimenté par un montant équivalent à la RODP Télécom perçue par les communes adhérentes auprès des opérateurs de télécommunications.

La participation de l'opérateur ORANGE au génie civil des opérations d'enfouissement de réseaux de télécommunications concomitant aux travaux d'enfouissement de réseaux électriques (20% tranchée) vient bonifier ce fonds ainsi que la contribution du SYDESL.



Le SYDESL a développé un système d'informations géographiques (SIG) permettant à la fois la géolocalisation des réseaux mais également la déclaration et le suivi des pannes sur le réseau d'éclairage public. Mis gratuitement à disposition, cet outil est l'interface d'échange avec les communes et EPCI pour tout ce qui concerne le suivi et les déclarations liés à l'éclairage public. Dans ce cadre-là, le SYDESL a développé une expertise qui lui permet d'aller plus loin dans les services et solutions proposés aux collectivités.

LA DÉMARCHE PCRS 71

Le **PCRS** (Plan de Corps de Rue Simplifié) est un **fond de plan très précis** qui sera utilisé pour les réponses au DT/DICT par les exploitants mais aussi lors des études avant travaux par tous les maîtres d'ouvrage (voirie, aménagement urbain, réseau ...). Il vise à **améliorer le repérage des réseaux et fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés** (collectivités, gestionnaires de réseaux, maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux).

Maîtriser la localisation des réseaux pour éviter les accidents et coordonner les travaux.

Le SYDESL est l'autorité locale compétente qui coordonne et gère le PCRS à l'échelle du département de Saône-et-Loire.

Ce positionnement répond à plusieurs objectifs :

- Créer un référentiel cartographique qui soit le socle commun à tous les gestionnaires de réseaux, toutes les autorités concédantes et les collectivités
- Favoriser les échanges de données et contribuer à leur agrégation nationale
- Faire des économies d'échelles
- Fournir des plans à jour et de grande précision
- Mettre à disposition un outil de gestion du patrimoine efficace

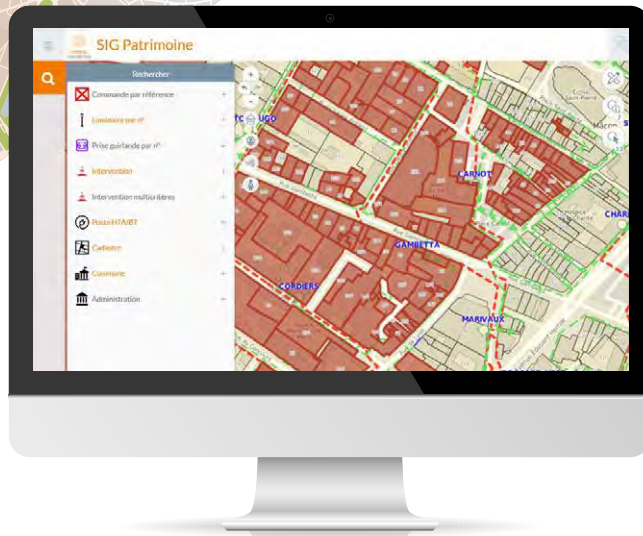


DES ÉVOLUTIONS EN 2018

Le Décret du 22 octobre 2018 sur la **Réforme anti-endommagement des réseaux** a fixé de nouvelles échéances concernant la localisation de **TOUS les RÉSEAUX** et du fond de plan PCRS avec **une précision de moins de 10 cm** selon le calendrier suivant :

| Années | 2020 | 2026 | 2032 |
|---|------------------|---|----------------|
| LES RÉSEAUX SENSIBLES (électricité, gaz, éclairage public, etc.) | En unité urbaine | En zone rurale | / |
| LES RÉSEAUX NON SENSIBLES (eau, assainissement, eaux pluviales, télécom etc.) | / | En unité urbaine + PCRS sur tout le territoire | En zone rurale |

IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



UN PARTENAIRE EXPERT

Le SYDESL et l'IGN travaillent ensemble pour **développer le PCRS**. Cette collaboration permet au SYDESL de bénéficier de l'expertise de l'IGN en matière de **relevés photographiques**.

A terme, en 2022, lorsque toute la Saône-et-Loire aura été survolée par l'IGN, le PCRS intégrera le SIG du SYDESL pour une **visualisation très fine des réseaux**.

2019 a été consacrée aux négociations avec l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) et avec le département de Saône-et-Loire et ENEDIS pour la mise en place d'un partenariat financier et technique autour de la démarche.

Répondant à un intérêt collectif, le **Département de Saône-et-Loire et ENEDIS cofinancent la démarche**.

- La convention de coopération public-public avec l'IGN a été signée
- La convention avec le département pour la réalisation du PCRS a été signée
- Les vols au-dessus de la Saône-et-Loire ont débuté
- Au terme de 2020, 1/3 de la Saône-et-Loire a été survolée

2020 :

MODERNISATION DES OUTILS INFORMATIQUES

La digitalisation et la complexification des processus métiers nécessitent de mettre en place un système d'information répondant aux besoins de l'ensemble des utilisateurs. C'est pourquoi en 2020 s'est engagée la **refonte des logiciels métiers de comptabilité, de gestion des ressources humaines** ainsi que de **l'intégralité du système d'information géographique (SIG)**.

La mise en production s'est déroulée en novembre 2020 avec la participation active de l'ensemble des agents du SYDESL.

Industrialisation des processus, robustesse des outils et accessibilité sont les engagements portés par ces évolutions.



GÉORÉFÉRENCEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour une meilleure connaissance des réseaux, le SYDESL propose une prestation de **géoréférencement et de géodétection des réseaux d'éclairage public** (aériens et souterrains) par le biais d'un marché.

En 2019 et 2020, le géoréférencement de **325 km de réseaux souterrains** et **91 km de réseaux aériens** a été programmé.

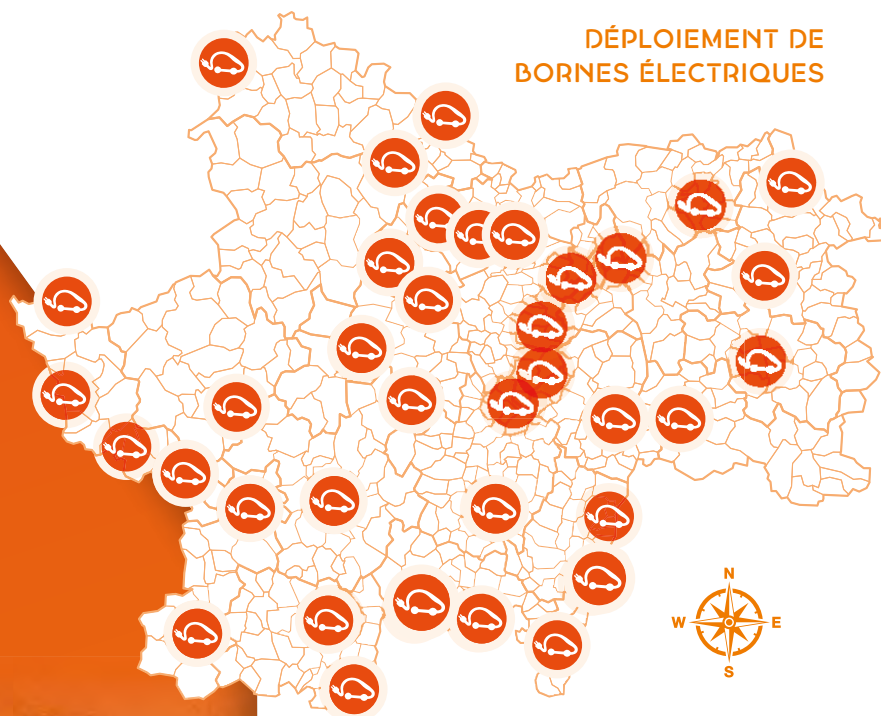


MOBILITÉ DURABLE

En 2019 et 2020, le déploiement des bornes s'est poursuivi jusqu'à atteindre 45 bornes, soit l'installation de **19 nouveaux équipements supplémentaires en deux ans**, en fonctionnement en fin d'année 2020 en Saône & Loire. Ces bornes ont pu bénéficier du soutien des Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

2020 **7 801**
2019 **11 505**

NOMBRE DE CHARGES
SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU



ETAT DU RÉSEAU FIN 2020

 Anos / Auxe / Bantange / Bourbon-Lancy / Buxy / Chaintre / Chalon-sur-Saône / Charnay-les-Macon / Charolles / Chauffailles / Cluny / Couches / Cronat / Cuisery / Digoin / Digoin Gare / Dompierre-les-Ormes / Dracy-le-Fort / Epinac / Givry / Gueugnon / La Clayette / Le Creusot Place Schneider / Le Creusot Gare / Louhans / Mâcon Centre / Mâcon Nord / Mâcon Sud / Marcigny / Matour / Mercrey / Montceau-les-Mines / Mont-Saint-Vincent / Paray-le-Monial / Pierre-de-Bresse / Saint-Amour Bellevue / Saint-Boil / Saint-Gengoux-Le-National / Saint-Germain-du-Bois / Saint-Léger-sur-Dheune / Saint-Sernin-du-Bois / Salornay-sur-Guye / Tournus / Tramayes / Verdun-sur-Doubs



CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Le dispositif des **CEE**, créé en 2006, repose sur une **obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie**. Les fournisseurs ou les producteurs d'énergie doivent **réduire leur consommation d'énergie** sur leurs propres installations ou inciter leurs clients à investir dans des **équipements plus performants** par de la sensibilisation, des aides financières ou encore en achetant des **certificats d'énergies revendus** sur le marché.

Les économies d'énergie sont comptabilisées en «kilowattheures cumulés et actualisés» d'énergie finale ou KWh Cumac (KWhC). Cette notion, qui est l'unité de compte propre au dispositif, permet d'exprimer la quantité d'énergie économisée sur la durée d'usage estimée d'un équipement ou d'une action de rénovation.

Dans le cadre du programme PRO INNO 008, en **partenariat avec le Parc Naturel Régional du Morvan (PNR)** et les 4 Syndicats d'Énergie agissant sur son périmètre, le portefeuille de Certificats d'économie d'énergie géré par le SYDESL en 2019 réunissait plus de 5 634 917 kWh Cumac. Un contrat de vente a été passé avec la société ACT Commodities pour une cession de la quasi-totalité de ce stock au prix unitaire de 0,57 centimes d'€/kWh Cumac, soit 32 119 €.

13 805 € reviennent au SYDESL et seront investis dans les actions en faveur d'un éclairage public respectueux de l'environnement et moins énergivore.

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE

La libéralisation du marché de l'énergie en France a conduit les pouvoirs publics à supprimer progressivement les tarifs réglementés de vente de l'énergie et du gaz naturel pour des consommateurs, publics comme privés. La fin progressive de ces tarifs réglementés est encore en cours et forcent les acheteurs publics à se fournir peu à peu auprès des opérateurs aux prix du marché de gros.

Afin de prévenir des changements tarifaires onéreux car difficiles à anticiper, les syndicats départementaux d'énergie de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) se sont regroupés **depuis 2016** pour créer un **groupement d'achat d'énergies ouvert aux personnes morales de droit public** de la Région. Le Syndicat de la Nièvre (SIEEEN) en est le coordonnateur, les autres syndicats assurant le relai dans leurs départements respectifs.

Le Groupement d'Achat d'Énergie ainsi créé vise à :

- Permettre à ses membres de bénéficier de meilleurs tarifs du fait de la mutualisation des volumes
- Libérer ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés
- Réduire les risques liés à la volatilité des prix sur les marchés de l'énergie par l'application d'une stratégie de couverture des risques
- Mettre à leur disposition les outils nécessaires à un suivi fin des consommations
- Simplifier la gestion administrative de la facturation pour en faciliter le contrôle



SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

Les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont divisés eux-mêmes en lots distincts en fonction de la consommation. La durée de ces marchés varie entre deux et trois ans, les prix étant fixés à l'avance afin de protéger les membres de la volatilité des prix du marché de gros. 1 778 membres ont déjà fait le choix d'adhérer au groupement sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté, dont 232 membres en Saône-et-Loire, ce qui correspond à 4 770 points de livraison.

Les marchés en cours ont débuté le 1er janvier 2020 et s'arrêteront au 31 décembre 2021 pour le gaz naturel, et au 31 décembre 2022 pour l'électricité.

LES TITULAIRES DES MARCHÉS EN COURS :



ÉLECTRICITÉ

Pour les consommations :

- Supérieures à 36 kva 
- Inférieures ou égales à 36 kva 



GAZ NATUREL

Pour les points de livraison :

- à relève mensuelle 
- à relève bimensuelle 

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

En 2019, le SYDESL a lancé un service **Conseil en Energie Partagé (CEP)** auprès des communes de Saône-et-Loire. Réalisée en **partenariat avec l'ADEME**, qui concourt au financement des postes à hauteur de 80% sur une durée de trois ans, et de l'Agence Technique Départementale (ATD).

Cette nouvelle mission consiste à proposer aux élus **l'identification de leurs principales dépenses énergétiques au sein de leur patrimoine bâti, éclairage public inclus.**

Le CEP recueille les données de consommation à partir des factures énergétiques transmises par la commune, et peut ainsi analyser les variations sur plusieurs années. Des préconisations sont ensuite formulées devant les élus, en vue de la réalisation d'actions ultérieures pour **réduire les dépenses énergétiques.**

Le service du SYDESL compte deux agents en charge de ce conseil au service des communes.

2019 (service 1 CEP)

- 37 communes accompagnées
- 20 bilans présentés
- 5 projets rénovation bâtiments ou chaufferies en cours d'études

2020 (service 2 CEP)

- 104 communes accompagnées
- 72 bilans présentés
- 34 projets rénovation bâtiments et chaufferies
- 6 projets identifiés ou en cours de réflexion

LES PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX (PCAET)

Depuis le 1er janvier 2017, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont soumis à l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ces plans doivent être révisés tous les 6 ans et être conformes au SCOT et au SRADDET

Dans le cadre de cette obligation de planification pour les EPCI, le SYDESL a engagé en 2019 l'accompagnement de 4 d'entre eux (MBA, Grand Charolais, Entre Arroux-Loire-Somme et Grand Autunois Morvan) dans leur démarche d'élaboration du PCAET et leur apporte :

Une assistance dans l'élaboration des PCAET

- Le SYDESL a passé une commande groupée pour la sélection d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) compétente. Les cabinets ALTEREA et B&L-BIOTOPE ont été sélectionnés.
- Les EPCI ont été associés à la procédure et demeurent l'interlocuteur du cabinet retenu.

Un soutien financier

- Le SYDESL avance la totalité de la prestation une fois celle-ci approuvée par l'EPCI.
- L'EPCI signataire ne supporte que 50% du montant total, 50% étant pris en charge par le SYDESL (hors prestation supplémentaire demandée par l'EPCI).

Une assistance technique

- Le SYDESL met à disposition des EPCI les données « concessions » dont il dispose et participe aux échanges

**SOLIDARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Parmi les axes de progression identifiés pour limiter le réchauffement climatique, l'isolement et l'équipement obsolètes des logements qui contribuent à l'augmentation de la consommation d'énergie en hiver. Le SYDESL s'est donc naturellement **engagé dans des dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique** avec les dispositifs **Habiter Mieux et PROCIVIS.**

HABITER MIEUX

Dans le cadre de la convention conclue avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) au titre de sa participation au dispositif Habiter Mieux, le SYDESL a inscrit une enveloppe de 100 000 € au budget 2019 et 2020 destinée à subventionner, à hauteur d'un montant unitaire de 500 €, les opérations de rénovation énergétique de logements de particuliers domiciliés dans une commune de moins de 5 000 habitants.



Pour les années 2019 et 2020, le SYDESL disposait donc d'une enveloppe de 100 000 € par an. Du fait de l'augmentation du nombre de demandes, 133 dossiers représentant un montant de 66 500 € ont été enregistrés en 2019 par les services du SYDESL après transmission par les opérateurs missionnés par l'ANAH. En 2020, ce sont 112 dossiers représentant un montant de 56 000 € qui ont été versés. Avant la fin de l'année 2019, 199 dossiers ont été financés sur cette enveloppe, soit 95 000 €, contre 117 en 2020, soit 58 500 €.

Pour rappel, les travaux ouvrant droit à l'attribution d'une aide Habiter Mieux doivent être réalisés dans un délai de trois ans après l'attribution de l'aide.



Le SYDESL est désormais membre de la toute nouvelle Maison Départementale de l'Habitat et du Logement !



HABITAT 71

Le Département de Saône-et-Loire a choisi de placer **le logement et l'habitat** au cœur de ses politiques sociales, d'aménagement et de développement territorial. Il a souhaité réunir les acteurs de l'habitat et du logement au sein d'un guichet unique en vue de **faciliter et amplifier les projets de rénovation énergétique à l'échelle départementale**. Autour de la table de la nouvelle MDHL, les acteurs, dont le SYDESL, se coordonnent et simplifient les démarches des porteurs de projets.

Le 11 octobre 2019, le Conseil d'Administration s'est installé en signant les statuts de la jeune structure Habitat 71 présidée alors par Marie-Christine BIGNON.

Les membres signataires sont :

- le Département de Saône-et-Loire
- le SYDESL, Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire
- l'Agence départementale d'information sur le logement de Saône-et-Loire
- le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire
- l'Action Logement Bourgogne-Franche-Comté
- le Conseil départemental d'accès aux droits de Saône-et-Loire
- l'Union des Maires des communes rurales de Saône-et-Loire
- la Mutualité Française Saône-et-Loire
- l'Agence technique départementale de Saône-et-Loire
- l'Agence Urbanisme Sud Bourgogne



PROCIVIS

En 2019, le SYDESL avait abondé 150 000€ dans le fonds départemental géré par la société PROCIVIS. Ce fonds vise à avancer les **aides financières et subventions** accordées aux **ménages modestes éligibles au Programme d'Intérêt Général (PIG)** départemental « Bien vivre dans son logement », afin de lutter contre la précarité énergétique de certaines habitations privées.

Le dispositif PROCIVIS permet de :

→ **Sécuriser le paiement des travaux auprès des artisans** (les fonds sont directement débloqués pour les entreprises)

→ **Dispenser ces ménages à faibles ressources d'un apport de trésorerie souvent insurmontable**

Une convention cadre a été adoptée par décision du comité syndical du 24 octobre 2017, libérant ces fonds qui ont permis de financer cinq dossiers en l'espace de deux mois.





SYDES

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE



CITÉ DE L'ENTREPRISE
200 BOULEVARD DE LA RÉSISTANCE
71000 MÂCON

03 85 21 91 00
CONTACT@SYDESL.FR

WWW.SYDESL.FR

